



Succession décès et test adn

Par **MARINE**, le **30/03/2010** à **12:25**

Bonjour,

je souhaite savoir mes droits, car mon pere biologique et décédé il y a maintenant 3 ans j'ai actuellement 22 ans.

je n'est retrouver mon père qu'a mes 19 ans il souhaiter me reconnaitre mes n'en a pas eu le temp. Je voudrais savoir il été possible de faire un test adn ou autre pour prouver que celui-ci et bien mon père biologique? es-ce que j'ai le droit a ma part de l'heritage? et comment commencer ces demarche?

cordialement